

Le 24/05/22

Affaire suivie par :  
Pascal VIART  
☎ / 📠 03.80.50.37.09  
[pascal.viart@ouche.fr](mailto:pascal.viart@ouche.fr)

Direction Départementale des Territoires  
Service Eau et Risques  
Bureau Police de l'Eau  
57, rue de Mulhouse  
BP 53317  
21033 DIJON Cedex

Réf : 2022 - 48 PV

Objet : Lino - Modification de l'échangeur d'Ahuy - avis

Madame la Directrice,

Vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau sur le dossier cité en objet. Après étude du porter à connaissance pour modification d'IOTA autorisé, j'ai l'honneur de vous faire part des remarques suivantes.

**Nature du projet :**

Compte tenu de l'encombrement récurrent de l'échangeur actuel, le projet propose la réalisation d'un échangeur supplémentaire « nord » afin de fluidifier le trafic.

Le porter à connaissance soumis modifie le projet initial faisant l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation du 21 octobre 2020.

**Remarques de la CLE :**

La modification du projet initial conduit à un bilan d'imperméabilisation supplémentaire de 3 460 m<sup>2</sup>. Les nouvelles eaux pluviales collectées seront canalisées par les séparateurs béton de chaque voie puis raccordées au réseau de collecte existant.

La note de calcul montre que le dimensionnement initial du projet (2010) permet de recevoir les nouveaux flux sans modification des caractéristiques de volumes ou de débit de fuite des ouvrages de régulation et de traitement jusqu'à une occurrence de retour centennale dans la nouvelle configuration.

De même, les équipements existants pour la maîtrise du risque de pollution restent inchangés et suffisants.

En conséquence, **la CLE du bassin de l'Ouche émet un avis favorable** au projet de travaux de modification de l'échangeur d'Ahuy.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération la meilleure.



Le Président de la CLE

Jean-Patrick MASSON